

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

CFM CHALLENGE

FFSA

FFSA
CHAMPIONNAT
DE FRANCE
MONTAGNE

LA POMMERAYE (49)

23 – 24 et 25 MAI 2025

61^{ème} Course de Côte

8^{ème} Course de Côte VHC

   www.ffsamontagne.org



SPORT



PRODUCTION



VHC

Echappement
SPORT EN FRANCE



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSES DE COTE – LA POMMERAYE 2025



Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ACO MAINE BRETAGNE, organisateur administratif,
en collaboration avec l'ASSOCIATION POMMERAYE SPORT AUTO, organisateur technique,
organise le 23 - 24 et 25 mai 2025 une compétition automobile nationale à participation étrangère
autorisée dénommée :

61^{ème} Course de Côte de LA POMMERAYE 49

Cette compétition compte pour :

- ✓ Le Championnat de France de la Montagne Catégorie Sport
- ✓ Le Championnat de France de la Montagne Catégorie Production
- ✓ Le Championnat de France Féminin de la Montagne Catégorie Sport
- ✓ Le Championnat de France Féminin de la Montagne Catégorie Production
- ✓ Les Trophées FFSA de Groupes
- ✓ Le Trophée « Lionel REGAL » pour le Meilleur Jeune de - de 25ans (Catégorie Sport)
- ✓ Le Trophée du Meilleur Jeune de -25 ans (Catégorie Production)
- ✓ Coupe de France de la Montagne

Le présent règlement a été approuvé par la LIGUE BRETAGNE PAYS DE LOIRE et enregistré à la FFSA sous le
numéro xxx en date du xx xxxxx 2025,

Organisateur technique

Nom : ASSOCIATION POMMERAYE SPORT AUTO

Adresse :

Chez M. PAUL GACHET 16 rue des Roses 49240 AVRILLE



Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et
notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs	M. Pierre SCHUBLER Mr Jean Paul BEDIN Mme Marie-Laure HERAULT	Licence n°27374 Licence n°3271 Licence n°222632
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Maryannick BOUTRON	Licence n°3274
Directeur de Course Directeurs de Course Adjoints	Mr Christophe ORTIZ Mr Michel CHEVEREAU Mr Mickael MEUNIER	Licence n° 49986 Licence n°2543 Licence n°174189
Secrétaire de la Direction de Course	Mme Christelle CLIPET	Licence n°300920
Commissaires Techniques responsable	Mr Serge PEGLOTI	Licence n° 6047
Commissaires Techniques responsable VHC	Mr Marc CHARBONNEAU Mr Jean Claude CARRÉ	Licence n° 47435 Licence n° 13049
Commissaires Techniques adjoints	Mr Luc GOURDON Mr Sylvain MENORET Mr Ghislain RATEL Mr Stephane JOLLIVET En attente de nomination	Licence n°163936 Licence n°8845 Licence n°181601 Licence n°77519
Médecin responsable	En attente de nomination	
Chargé de la mise en place des moyens	Mr Alain BERNARD	Licence n°44748
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mr Jean Michel CABIN Mr François MONSALLIER Mme Marye Maureen BOUTTIER	Licence n°179738 Licence n°4146 Licence n°308689
Chargé des Commissaires de route	Mr Jean-Michel PAPIN Mr Pierre BARRÉ	Licence n°3288 Licence n°251013
Chronométrateurs	Mr Jean-Paul DURAND Mr Franck CLIPET En attente de nomination	Licence n°27683 Licence n°300920
Organisateur Technique	Mr Paul GACHET	Licence n°327956

1.2P. HORAIRES

- **Clôture des engagements** : JEUDI 15 MAI 2025 à 20.00 heures.
(Date du cachet de la poste faisant foi).
- **Publication de la liste des engagés** : LUNDI 19 MAI 2025 à 20.00 heures.
- **Vérifications administratives** : VENDREDI 23 MAI 2025 de 15.00 à 20.00 heures dans le bâtiment Boulodrome dans le Parc Concurrents (Site du terrain de foot stabilisé La Pommeraye).
- **Vérifications techniques** : VENDREDI 23 MAI 2025 de 15.00 à 20.00 heures.

- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais** : SAMEDI 23 MAI 2025 à 8h30 heures.
- **Briefing des commissaires** : SAMEDI 24 MAI 2025 à 8.15 Heures au réfectoire de l'École Maison Familiale Rurale 7 chemin du Vaujou La Pommeraye.
- **Essais chronométrés** : SAMEDI 24 MAI 2025 à partir de 9.30 Heures (2 montées d'essais minimum)
- **Briefing des pilotes** : le SAMEDI 24 MAI 2025 - 8H30 heures obligatoire pour tous les concurrents à la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie).
- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course** : SAMEDI 24 MAI 2025, 15 minutes après la fin des essais chronométrés sur le tableau d'affichage officiel près de la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie).
- **Affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B)** : SAMEDI 24 MAI 2025, 15 minutes après la fin des essais chronométrés sur le tableau d'affichage officiel près de la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie).

COURSE

Samedi 24 Mai 2025

- ▮ à partir de 09h30
 - o 2 séances d'essais chronométrés minimum (dont 2 obligatoires)
 - o 1ère montée de course VHC
 - o 1ère montée de course moderne (série A + série B)
-

Dimanche 25 Mai 2025

- ▮ à partir de 8h :
 - o 1 séance facultative d'essais non chronométrés
 - o 2ème montée de course VHC
 - o 2ème montée de course moderne (série A + série B)
 - o 3ème montée de course VHC
 - o 3ème montée de course moderne (série A + série B)
 - o Si le timing le permet, 4ème montée de course VHC
 - o Si le timing le permet, 4ème montée de course moderne (série A + série B)
-

Une opération promotionnelle peut être organisée entre chaque montée d'essais ou de course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Podium Championnat : (remise des trophées) aura lieu 15 minutes maximum après la fin de la dernière montée le Dimanche 25 Mai 2025 à la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie)

Remise des prix : Dimanche 25 Mai 2025 à la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie)

Les primes seront envoyées aux concurrents dans un délai de 15 jours maximum après la compétition.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

- Réunion 1 : le VENDREDI 23 MAI 2025 à 18.30 heures dans la salle du collège - Maison Cady - Parc Concurrents (site Clairjoie).
- Réunion 2 : le SAMEDI 24 MAI 2025 à la fin des essais chronométrés dans la salle du collège - Maison Cady - Parc Concurrents (site Clairjoie)
- Réunion 3 : le DIMANCHE 25 MAI 2025 à l'issue du temps réglementaire du dépôt des réclamations dans la salle du collège - Maison Cady - Parc Concurrents (site Clairjoie)

Les réunions intercalaires seront fixées par le Président du Collège et auront lieu dans la salle du collège - Maison Cady - Parc Concurrents (site Clairjoie).

1.3P. VÉRIFICATIONS

Vérifications administratives : VENDREDI 23 MAI 2025 de 15.00 à 20.00 heures dans le bâtiment Boulodrome dans le Parc Concurrents (site du terrain de foot stabilisé).

Vérifications techniques : VENDREDI 23 MAI 2025 de 15.00 à 20.00 heures. (à proximité parcs concurrents / suivre fléchages)

Vérifications nécessitant un démontage : lieu d'intervention : Garage JOLLIVET Stéphane
Adresse : RUE D'ANJOU 49620 LA POMMERAYE

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Les licenciés étrangers prenant part à une compétition FFSA devront être en possession d'une attestation de leur ASN les autorisant à participer à la compétition.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le VENDREDI 23 MAI à 20.00 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée sur le tableau d'affichage officiel près de la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie) après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pesage des voitures libre ou obligatoire pendant les horaires des vérifications techniques sous la structure des commissaires techniques Rue d'Anjou au rond-point (Environnement Ets PLUMEJEAN à proximité du parc concurrents véhicule catégorie Sport site Chupin).

FORFAIT :

L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre. La retenue sera :

- De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications. (Conformément à l'Article IV « Participations » des prescriptions générales 2025)

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 8th Hill Climb off La Pommeraye (Démonstration sans chronométrage) Une démonstration est organisée pour tous pilotes étrangers de pays frontaliers à la France (pilotes Anglo-saxons, Belges, Allemands,...) de voitures ouvertes et fermées dans leurs configurations de courses propres au pays d'origine. Ces voitures seront conduites par des pilotes étrangers en possession d'une licence et équipées de Hans pour les voitures construites après 1977.
- Parcours (Relatif à l'Art 6.1p) : Les concurrents prendront le départ toutes les 30 secondes. Des Navettes Matériel et Bus Mécanicien "Parc concurrent - parc départ - parc concurrent seront prévues, pour le transport du matériel léger et de 2 mécaniciens maximum par concurrent sur présentation du bracelet correspondant au rôle prédéfini. À l'issue de chaque montée, les concurrents rejoindront le parc concurrent. Il est obligatoire pendant l'épreuve sous peine de mise hors course.
- Parc concurrent (Relatif à l'Art 6.5p) : Afin de permettre une optimisation de l'utilisation de la surface du parc concurrent, l'organisateur ne pourra accepter qu'un concurrent dispose sur le parc concurrent de plus de 2 véhicules, (1 PL + 1VL ou 2 VL). Toute incompréhension ou mauvaise foi d'un concurrent à ce sujet sera portée à la Direction de Course sous peine de mise hors course.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement jusqu'au **JEUDI 15 MAI 2025 à 20.00 heures** à l'adresse suivante : Pommeraye Sport Auto - Chez Paul GACHET - 16 RUE DES ROSES 49240 AVRILLÉ E-mail : pommeraye.sport.auto49@gmail.com Tel : 07-83-48-50-34

Les frais de participation sont fixés à 575 €, réduits à 315 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur réduits à 260 € pour les pilotes inscrits au CFM Challenge. (dont 5 € pour les vérifications techniques, prélevés sur les droits d'engagement des pilotes autorisés à prendre le départ, à l'exclusion des pilotes étrangers).

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Pour les paiements en espèces, le préciser et joindre un chèque non-encaissé échangé lors des vérifications administratives.

La liste des engagés devra être publiée et reçue à la FFSA au plus tard le lundi précédant la compétition. Au-delà de cette date, l'organisateur ne sera plus tenu d'accepter les engagements

La liste des pilotes engagés sera disponible sur le site internet du promoteur du CFM et de l'organisateur.

www.coursedecote-lapommeraye.fr

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 210

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Voir tableau publié dans le France auto spécial règlement 2025

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire - POMMERAYE SPORT AUTO

Publicité optionnelle – POMMERAYE SPORT AUTO

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de La Pommeraye a le parcours suivant : Départ sur la RN 751 - Arrivée sur la RD 151.

- La course se déroulera en 3 montées et si le timing le permet : 4ème montée le dimanche 25 mai (tous les concurrents) à l'issue de la 3ème montée
- Procédure de départ : chaque voiture part dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
- Départ sur la RN 751
- Arrivée sur la RD 151.
- Longueur du parcours 2300 mètres - Pente moyenne 5%
- Modalités de retour au départ : sur ordre et conduite du Directeur de Course.
- Parc de départ (lieu) : Ville de La Pommeraye 49
- Parc d'arrivée (lieu) : ville de La Pommeraye

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ les véhicules empruntent

- parc concurrents terrain foot stabilisé et site Clairjoie : Chemin du Vaujou, Chemin des Claveries, Allée Van Gogh, Rue d'Anjou puis la D151 et la RN 751 après avoir été mis en pré-grille (Allée Van Gogh)
- parc concurrents site Chupin : Rue d'Anjou, Allée Van Gogh, Rue d'Anjou puis la D151 et la RN 751 après avoir été mis en pré-grille (Allée Van Gogh)

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu RN 751

Rappel : Tous les concurrents devront aller tourner au fond de la pré-grille de départ où des commissaires seront présents pour aider les concurrents de tous les groupes au retournement. Les conducteurs devront se ranger en 1 seule file du même côté que la ligne de départ, dans la zone prévue à cet effet.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc sera organisé par Série : voitures Ouvertes / Fermées / VH / Anglais Les parcs concurrents sont situés dans la Ville de La Pommeraye sur le site Clairejoie, sur le site du terrain de foot stabilisé et le site Chupin.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du **JEUDI 22 MAI 2025 à 17.30 Heures.**

L'organisation et le placement des concurrents sont fait par une équipe de l'organisation. L'organisateur se réserve le droit de placer à sa volonté certains concurrents aux emplacements qu'il aura réservé dans un but de promotion et de médiatisation.

Les remorques devront être garées dans la zone indiquée et matérialisée

Parc concurrents : Nous demandons à l'ensemble des concurrents et leurs accompagnants de ne pas déverser leurs cassettes WC dans la nature : vous devez impérativement utiliser les infrastructures prévues à cet effet à proximité des sanitaires mises à disposition par l'organisation.

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- *De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle il y a moins de 2 ans.*
- *De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.*
- *De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent. La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs s'élève à 200 €.*

6.6P. PARC FERME FINAL

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes à compter de l'heure d'affichage.

Le Parc Fermé final est obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés.

Le Parc Fermé Final se fera dans les paddocks respectifs de chaque concurrent. Le véhicule devra être accessible non bâché et non enfermé dans le véhicule d'assistance ou monter sur les remorques, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés près de la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie)

- pendant les vérifications au parc des vérifications
- pendant les essais et la course au parc départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assurent seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

- Vendredi 23 Mai 2025 de 15 à 20 Heures : sur site des vérifications administratives Parc Concurrents (Site du terrain de foot stabilisé)
- Samedi 24 Mai 2025 de 8 à 19 Heures : Maison CADY Parc Concurrents site Clairejoie
- Dimanche 25 Mai 2025 de 8 à 18 heures : Maison CADY Parc Concurrents site Clairejoie

Téléphone permanence n° 06 18 57 15 93 (Manon GACHET Secrétaire PSA)
Numéros des Chargés des relations concurrents transmis sur panneau d'affichages officiels

Centre de secours le plus proche : CHR ANGERS 4 rue Larrey - 49 933 Angers Cedex 9
Tél : 02 41 35 36 37

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 P. ESSAIS

Voir règlement standard des courses de côte.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu SAMEDI 24 MAI 2025 - 8.30 heures Parc Concurrents (site Clairjoie).

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture *est interdit*.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées (même dans le cas de 4 montées de course ou d'annulation d'une montée).

ARTICLE 10P. PRIX

Art 10.1p : PRIX

Prix en espèces (répartition)

	Général Par série	Groupe				Classe		
		2 partants	De 3 à 4 partants	De 5 à 8 partants	+ de 8 partants	2 partants	De 3 à 5 partants	A partir de 6
1er	500 €	<u>0 €</u>	<u>135 €</u>	<u>265 €</u>	<u>530 €</u>	<u>70 €</u>	<u>135 €</u>	<u>265 €</u>
2ème	400 €			<u>135 €</u>	<u>265 €</u>		<u>70 €</u>	<u>135 €</u>
3ème	300 €				<u>135 €</u>			
4ème	200 €							
5ème	100 €							
1 ^{ère} dame	<u>265 €</u>							
1 ^{er} jeune	<u>265 €</u>							

La répartition des prix se fera de la façon suivante : Les prix sont cumulables.

- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix seront divisés par deux.
- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.

Art 10.2p : COUPES

Coupes La distribution de coupes (non cumulables) se fera de la façon suivante :

- 1 coupe aux 3 premiers du Scratch de la Catégorie Sport
- 1 coupe aux 3 premiers du Scratch de la Catégorie Production
- 1 coupe à la première féminine de la Catégorie Sport
- 1 coupe à la première féminine de la Catégorie Production
- 1 coupe au premier jeune - de 25 ans de la Catégorie Sport
- 1 coupe au premier jeune - de 25 ans de la Catégorie Production
- 1 coupe à chaque vainqueur de groupe

Art 10.3p : PODIUM

Podium Championnat : (remise des trophées) aura lieu 15 minutes maximum après la fin de la dernière montée le Dimanche 25 Mai 2025 à la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie).

Art 10.5p : REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Les primes seront envoyées aux concurrents dans un délai de 15 jours maximum après la compétition.

Dans le cas où les dispositions réglementaires en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huis clos, ou avec une jauge de spectateurs, aucun prix ne sera distribué.